

Service : Département Biologie-Santé
Affaire suivie par : Patrick Chaussepied
Mail : patrick.chaussepied@agence-recherche.fr

Mme Chantal Ducroux-Schouvey,
Présidente du CIANE
5, rue du Capitaine Robert Cluzeau
69007 Lyon

Nos Réf. : BS-LP-081127-01-02
Vos Réf. : courrier du 13 octobre 2008.

Paris, le 27 novembre 2008

Chère Madame Chantal Ducroux-Schouvey,

En réponse à votre lettre du 13 octobre, sachez que je comprends tout à fait vos préoccupations qui entourent la mise en œuvre du projet « Validation d'une approche innovante pour le diagnostic prénatal non invasif de la trisomie 21 » porté par la société « Metagenex » et sélectionné dans le cadre de l'appel à projet RIB-2006.

Ce projet avait pour objectif de mettre en place un nouveau diagnostic prénatal de la trisomie 21 basé sur des travaux préliminaires effectués dans le laboratoire du Professeur P. Paterlini-Bréchet. Il s'agit en effet d'un enjeu majeur de santé publique puisque ce projet devrait permettre de remplacer par un test non invasif, les amniocentèses pratiquées systématiquement dans le cadre du dépistage de la T21.

Nous avons malheureusement constaté des difficultés dans le déroulement de ce projet qui démontraient qu'il ne pourrait en aucun cas être mené à terme selon les objectifs et avec les partenaires qui avaient permis sa sélection par l'ANR.

Ce constat nous a amené à arrêter définitivement l'aide de l'ANR au projet, en accord avec notre règlement financier et les pratiques de l'ANR dans pareil cas.

Bien entendu, nous avons fortement suggéré aux différents partenaires de soumettre dès les prochains appels à projets (décembre 2008) de nouveaux projets mis en place avec de nouveaux partenariats, afin d'envisager toutes les pistes possibles d'utilisation des cellules foetales circulantes (hypothèse initiale) pour le dépistage de la T21.

Je vous prie de croire, Chère Madame, à l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le Directeur Général de l'ANR



Jacqueline Lecourtier